Trente-quatrième Année. — N° 170 UN NUMERO : 15 CENTIMES. MERCREDI 19 JUIN 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX LE 18 JUIN 1889

VIEUX JEU !

L'Exposition, qui semble à tous les peuples un symptôme de paix, empêche M. de Bismarck de dormir et lui suggère les idées les plus saugrenues.

Après avoir épluché tous les précédents des vieilles querelles allemandes, il a fait son choix.

Ne pouvant attaquer directement la France qui s'est accoutumée à garder son sang-froid, il a décidé de faire la guerre à la Russie et à la Suisse.

Deux puissances très différentes, si l'on en juge par leur situation géographique et par leur organisation intérieure ; géographiquement, c'est l'Orient et l'Occident.

A l'Orient, c'est le pouvoir personnel agissant pour ainsi dire sans contrôle.

A l'Occident, dans ce tout petit coin européen qui s'appelle la Suisse, c'est la fédération d'une série de cantons constitués en République.

M. de Bismarck s'inquiète autant de la petite République occidentale que du colosse d'Orient. Il voudrait faire la loi à tous les peuples d'Europe, et il a recours, pour cela, aux vieux procédés de son répertoire.

Chercher des « querelles d'Allemand », tel est son but unique.

La Russie est trop forte pour qu'il puisse tenter contre elle un assaut à main armée. La Suisse est trop faible... ce serait ridicule.

On se contentera donc de viser le crédit de la Russie et on se bornera à intimider la Suisse.

Mais le crédit de la Russie s'étend dans l'Europe tout entière !

Qu'importe à la Russie les souscriptions allemandes. L'Emprunt Russe qui se prépare et contre lequel M. de Bismarck a dirigé toutes ses batteries, peut être couvert par la France toute seule.

La presse reptilienne ou la presse asservie, depuis la *Gazette de Cologne* jusqu'au *Fremdenblatt*, de Vienne, auront beau agir de concert pour favoriser la combinaison du chancelier et tâcher de couper les vivres à la Russie, celle-ci ne s'en portera pas plus mal. Il y a d'autres nations que l'Allemagne et l'Autriche qui ont confiance dans la loyauté de la Russie et qui sont prêtes à soutenir son crédit.

Quant à la Suisse, elle a le bon droit de son côté, et tous les peuples indépendants qui ne sont pas liés par le vasselage de la triple alliance, ne sauraient refuser à cette puissance leur appui moral.

M. de Bismarck mène donc une double campagne inutile, et il fait appelen vain à la crédulité Européenne.

On connaît trop le jeu des querelles allemandes, et toutes les puissances se défient d'instinct des ballons d'essais envoyés de Berlin.

On sait qu'ils crèvent au premier choc, on ne s'en inquiète plus.

En diplomatie, comme en industrie, il faut constamment donner du nouveau, toujours aller de l'avant.

Si l'on reste stationnaire, si l'on s'obstine à faire usage de procédés trop connus, on s'expose à être distancé.

M. de Bismarck, habitué à arriver bon premier, s'entête, en sa vieillesse, à suivre la méthode qui l'a servi très heureusement autrefois.

L'avenir lui démontrera qu'il s'est trompé, et le présent ne lui donnera vraisemblablement que des déconvenues.

La Commission de l'armée française (celle de la Chambre) vient de prendre une décision grave, qui met à nu le secret mobile auquel obéit cette assemblée quand elle poursuit le vote du service de trois ans. La Commission propose d'accepter toutes les modifications apportées par le Sénat à la loi militaire, sauf celles qui concernent l'article 23. Cet article vise les élèves des facultés, les instituteurs, les ecclésiastiques ; le Sénat a décidé, on s'en souvient sans doute, que les jeunes gens appartenant à ces diverses catégorie pourraient être renvoyés en congé après un an de présence au corps. Comme on ne peut guère admettre que la Commission de la Chambre ait voulu taquiner les instituteurs, ou les élèves de l'enseignement supérieur, force est bien de croire qu'elle se préoccupe uniquement de déplaire aux séminaristes et quelle aime mieux renoncer à la loi tout entière que d'accepter un article qui, sans créer rien qui ressemble à un privilège, ménage cependant dans une certaine mesure des intérêts matériels et moraux que la République ne saurait méconnaître sans injustice et sans péril. « Il est donc établi désormais, dit le *Temps* lui-même, par le vote émis hier à la Commission, que la question des séminaristes prime tout le reste ; nous n avions pas attendu jusqu'à présent pour nous en douter, mais qui eût osé espérer de la part de la Chambre un aveu aussi dépouillé d'artifice ? Nous estimons, pour notre part, que le Sénat en maintenant ses votes antérieurs, répondra entièrement au sentiment de l'énorme majorité des électeurs et que, si la Chambre adopte l'attitude de la Commission, elle ne fera qu'ajouter une faute de plus, et qui ne sera pas des moins lourdes, à toutes celles qu'elle a déjà commises.

LA TACTIQUE DU GOUVERNEMENT

On verra, par le compte-rendu de la séance de la Chambre, que M. Yves Guyot avait purement et simplement refusé de répondre à M. Basly sur la fermeture de deux mines dans le Puy-de-Dôme, sous prétexte de ne pas interrompre la discussion du budget.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un ministre agit avec pareille désinvolture. Mais ce ne sera pas la dernière.

Le gouvernement a, en effet, résolu d'éviter tout débat dangereux jusqu'à la fin de la session, il refusera de répondre aux questions quand elles seront embarrassantes, et demandera l'ajournement à un mois des interpellations qui pourraient se produire.

C'est ainsi qu'il agira, à moins qu'il n'ait la main forcée, lors de l'interpellation que M. Laguerre déposera après le jugement d'Angoulême.

Mais que deviennent dans tout cela les droits des représentants du peuple ?

LES MORELLET

Nous avons donné à titre de documents et l'interview de M. Boulanger et les articles d'accusation publiés, contre lui. Mais il ne nous en coûte pas de nous associer aux observations de M. Andrieux qui publie dans la *Petite République*, une lettre de M. Morellet, sénateur, et la fait suivre de fort sensés commentaires. Voici la lettre :

« Bourg, 27 juillet 1887.

» Mon cher ancien collègue,

» Vous connaissez mieux que personne la conduite du général Boulanger durant son séjour à Tunis, et notamment, ses démêlés avec le pouvoir civil et le pouvoir judiciaire.

» Serait-ce trop vous demander que de vous prier de vouloir bien me fournir une note sur ce point ?

» Ce Saint-Arnaud de café-concert, comme on l'a appelé récemment, mérite que l'on constitue son dossier. Je m'en occupe en ce qui me concerne à Belley, dans mon département. Je sais que, auprès de vous, j'aurai des renseignements sûrs et authentiques, si vous voulez bien me faire profiter de ce que vous savez de la conduite de ce charlatan en Tunisie.

» Je vous adresse ces quelques lignes à la hâte et vous prie de croire, etc... » M. MORELLET. »

Et M. Andrieux ajoute :

« Il y a un enseignement à tirer de ce document. M. Morellet, sénateur de l'Ain, est lui-même un ancien magistrat, il sait quels devoirs d'impartialité s'imposent à la conscience du juge. Croit-il être en état de juger consciencieusement l'homme qu'il a insulté dans la lettre ci-dessus ?

» Depuis 1887, M. Morellet prépare son accusation contre le général Boulanger ; il fait appel aux dénonciations et aux rancunes de ceux qui lui sont connus comme étant les ennemis du général ; il constitue contre lui une sorte de dossier de police, et aujourd'hui il accepte d'être le juge; que dis-je? le juge d'instruction d'un homme dont il est incapable de prononcer le nom avec sang-froid !

» Lorsque le Sénat eut été constitué en Haute-Cour de justice, un honnête homme se rencontra qui tint ce langage : « Messieurs, j'ai des sentiments de haine pour le général Boulanger; étant son ennemi, je ne me reconnais pas le droit de le juger; je me récuse.»

» Et cependant M. Léon Renault n'avait jamais traité le général Boulanger de « charlatan » ni de Saint-Arnaud de café-concert ; « il n'avait pas consacré ses veilles à lui composer un dossier accusateur.

» Mais M. Léon Renault est un honnête homme et M. Morellet n'est que le digne collaborateur de M. Quesnay de Beaurepaire.

» Combien sont-ils de Morellet parmi les membres de la Commission des neuf, et combien parmi ceux qui assumeront la responsabilité au jugement.

» Ces policiers usurpent le nom de juges ; ils ne représentent que l'égoïsme, l'hypocrisie et la haine ; est-il besoin d'ajouter la lâcheté. »

Ajoutons avec la *Croix*, cela a son intérêt, que la lettre de M. Morellet paraît avoir été adressée à M. Pontois. Des civils avaient eu une rixe avec des militaires à Tunis. Ils furent traduits devant le tribunal que présidait M. Pontois et condamnés à une peine légère. Le général Boulanger proteste bruyamment et engage les soldats à se faire désormais justice eux-mêmes. Ce fut un grand scandale. M. Pontois reçut l'ordre d'être désormais plus sévère.

Indépendant, il refusa de recevoir des ordres et demanda son changement.

Il fut envoyé comme président à la Cour de Nîmes. C'est à lui, ennemi né de M. Boulanger, qu'écrivait M. Morellet. Et c'est lui qui, témoin des incidents d'Angoulême, écrivait contre les procédés de la police, la lettre que nous avons reproduite.

UN DISCOURS
DE M. JULES FERRY

Paris, 17 juin. — Ce soir, à l'Hôtel Continental, a eu lieu le banquet de l'association républicaine, sous la présidence de M. Jules Ferry. Il y avait à peine 150 convives parmi lesquels une trentaine de députés et de sénateurs opportunistes.

Au dessert, M. J. Ferry a bu tout d'abord à M. Carnot, dont le nom illustre, dit-il, relie le présent au passé, à celui dont la popularité est croissante, qui sera le gardien irréductible des libertés politiques, et le représentant de la République libre et tolérante.

Après ce toast, l'orateur est entré dans de longues considérations historiques sur le double rôle joué par la constituante au point de vue social et politique, et, immédiatement, l'orateur prend à partie les radicaux qui demandent la révision de la Constitution actuelle.

» Nous avons, il faut l'avouer, dit M. J. Ferry, de véritables difficultés financières, économiques, diplomatiques, mais ce sont là des difficultés de gouvernement.

» Qu'est ce qu'un changement de constitution y apporterait?

» Il est plus facile de crier : révision de la Constitution! que de faire de la bonne politique financière.

» La thèse que soutiennent les radicaux les confond avec la tourbe qui crie aussi : Revision de la Constitution ! c'est-à-dire : A bas la République !

» Quand on voit des républicains sincères jouer ce rôle dans une pareille compagnie, je dis que c'est un cas pathologique.

« D'ailleurs, il ne suffit pas d'avoir des constituants, il faut avoir matière à une Constituante, et ce n'est pas au moment où les Français sont divisés comme ils ne l'ont jamais été, quand le découragement et le scepticisme envahissent tous les cœurs qu'il faut penser à une Constituante.

» Ce serait l'anarchie dans les idées, c'est-à-dire le prélude d'une guerre civile.

» Nous resterons donc les défenseurs de cette Constitution, mais nous réviserons la Chambre des députés, qui est trop nombreuse, et dont les méthodes de travail sont déplorables.

»Nous réviserons les habitudes administratives, où se fait sentir l'ingérance néfaste des hommes politiques.

» Ce que nous voulons, c'est un pouvoir exécutif plus résolu, plus actif, un Sénat moins modeste, une Chambre plus discrète, et tout cela, on peut l'avoir, en pratiquant la Constitution telle qu'elle est. »

Après cette attaque contre les révisionnistes, M. J. Ferry réédite la fin de son discours à la Chambre, sur la nécessité de la paix religieuse, et répond au cri de guerre jeté par M. Clémenceau.

« Cette question religieuse, dit l'orateur, jouera dans les prochaines élections, un rôle prépondérant.

» On nous accuse de vouloir asservir l'Etat à l'Eglise ; mais nous avons assez défendu le pouvoir civil pour ne pas recevoir de leçon de personne.

» Il est incontestable qu'à côté du pouvoir civil, il y a une puissance morale irréductible.

» Nous avons cherché s'il n'y avait pas un autre moyen de la guerre à outrance pour faire cesser les luttes dont le pays est las.

» Nous avons déjà réduit l'Eglise à l'obéissance et nous sommes disposés à le faire encore s'il était nécessaire.

» Nous avons employé la suppression des traitements beaucoup plus que ceux qui nous reprochent notre faiblesse. Mais ce n'est pas là un état normal. Il faut employer avec l'Eglise la tolérance dans sa plus large acception.

» Ce n'est pas une question de principe, mais une question de conduite.

» Je suis convaincu qu'on obtiendra facilement cette paix religieuse, en examinant avec bienveillance le budget des cultes, en n'y touchant pas et en promettant de ne pas y toucher.

» On dira encore que nous regardons en arrière; voilà une grave accusation ; toutes les réformes ont été faites par le parti modéré.

» Non, nous ne regardons pas en arrière ; mais nous tachons de ramener à la République les conservateurs sincères et toutes les masses manifestement ébranlées, qui, seules, peuvent assurer le fonctionnement d'un gouvernement stable.

» Si nous arrivions à ce résultat, nous croirions être meilleurs serviteurs de la République que les emphatiques qui nous condamnent.»

En terminant, M. J. Ferry espère que les élections prochaines lui donneront raison ; il « ne peut pas croire que ce siècle de lutte, de gloire, se terminera dans la plus abjecte des abdications entre les mains d'un dictateur.

» Le siècle commence par des héros, il ne peut finir par des fantoches. »

Tout ce couplet antiboulangiste a été très applaudi.

Après M. J. Ferry, un docteur suédois M. Nyscrom, a affirmé les sympathies de la Suède pour la France, et on s'est séparé sans autre incident.

Chaque convive a emporté une photographie de M. Carnot, qu'on avait eu soin de glisser sous les serviettes.

Une réunion boulangiste
A PARIS

Paris, 17 juin.— Ce soir, à neuf heures, au cirque Fernando, une réunion boulangiste était organisée par les comités revisionnistes du XVIIIe arrondissement.

Dès huit heures, le boulevard Rochechouart, en face du cirque, est bondé de monde, attendant l'ouverture des portes.

L'affluence est telle que la circulation des tramways est des plus difficiles à cet endroit.

Les précautions de la police étaient considérables. Plusieurs brigades de gardiens de la paix étaient de service aux abords de la salle.

La foule montre d'ailleurs beaucoup de calme, ce qui tient à ce fait que la réunion est privée, et qu'il faut une invitation pour y assister.

Or, elles ont été distribuées, de manière à éviter toute intrusion.

L'assistance dans le cirque, malgré une température torride, est de 2,500 personnes environ. Un million d'autres a dû rester dehors faute de place.

Cette assistance, convenablement triée, et surchauffée, se répand en acclamations enthousiastes, lorsque MM. Laisant, Le Hérissé, et Deroulède, montent aux places qui leur sont réservées.

On acclame Boulanger, on acclame Deroulède, on acclame Laguerre, quoique absent, on les acclame tous, et cette ovation prend fin aux accents des *Pioupious d'Auvergne*, entonnés par l'assistance entière.

Le bureau est constitué rapidement sans opposition. M. le Hérissé est proclamé président. On le munit de deux assesseurs, et le député d'Ille-et-Vilaine, après les remerciements d'usage et des recommandations au calme, lit une lettre de M. Laguerre, qui, malade, ne peut assister à la réunion.

M. Le Hérissé explique le but de la réunion, puis donne la parole à M. Laisant.

Pendant que ce dernier se prépare à parler, une jeune femme remet à M. Deroulède, un bouquet tricolore.

M. Laisant a, en réalité, rendu compte de son mandat.

Un interrupteur s'est fait expulser. Un autre contradicteur demande la parole et les cris l'empêchent de dire un mot.

Au dehors, pendant la réunion, trois arrestations ont été opérées pour le cri de : Vive Boulanger !

Au dedans, M Laisant passe en revue les divers chefs de la majorité du Parlement.

Des acclamations frénétiques accueillent la fin de son discours.

M. Deroulède succédant, fait un récit humoristique de l'épisode d'Angoulême. A tout instant, il est interrompu par les rires et les vivats de l'assistance.

M. de Menorval, qui arrive, a une petite part des ovations.

Quelques interrupteurs sont mis à la porte.

Enfin, M. Le Hérissé, sans donner la parole aux contradicteurs qui s'étaient fait inscrire, met aux voix, l'ordre du jour suivant, qui est adopté à l'unanimité :

« Les républicains, patriotes, socialistes, révisionnistes réunis au Cirque Fernando, au nombre de 5,000, indignés des attentats d'Angoulême contre la liberté des citoyens et l'inviolabilité parlementaire, flétrissent de leur mépris le gouvernement actuel et acclament le général Boulanger comme le chef du parti national. «

La sortie s'effectue au milieu des refrains boulangistes qui s'arrêtent à la porte.

La police avait pris des mesures excessives.

MM. Deroulède, Laisant et Le Hérissé, se tenant par le bras, sont suivis d'une foule nombreuse, mais à la hauteur de la place des Martyrs, un cordon d'agents vient couper la colonne et barrer la rue, et M. Deroulède et ses amis montent en fiacre, escortés par quelques gamins.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 17 juin 1889

Présidence de M. MÉLINE

La séance est ouverte à deux heures.

M. le Président. — M. Basly demande à poser une question à M. le Ministre des Travaux publics sur la fermeture de deux mines à Bouxhors, près de Bressac, dans le Puy-de-Dôme. M. le Ministre accepte-t-il ?

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics. — Je demande la remise de cette question pour ne pas entraver la discussion du budget. (Exclamations.)

M. Basly. — Cette question a une grande importance, j'insiste pour avoir aujourd'hui les explications du ministre.

M. le Président. — Quand il s'agit d'une question on ne peut prendre la parole que si le ministre accepte la question. (Bruit.)

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1890. (Ministère de la marine.)

M. le vice-amiral de Dompierre-d'Hornoy répond au discours prononcé samedi par M. Camescasse.

Il dit que la France est et doit rester la seconde puissance maritime du monde. Elle ne doit pas descendre de ce rang.

Elle doit rester maîtresse dans la Méditerranée et être en mesure de défendre nos intérêts sur l'Océan. Elle doit être égale aux deux puissances réunies de l'Allemagne et de l'Italie.

Le renouvellement de notre flotte s'impose. La marine, dans son personnel administratif, dans ses constructions, ses arsenaux, est une machine qui a vieilli et qui demande à être rajeunie.

L'amiral Krantz, ministre de la marine. — Il y a eu des hésitations et des tâtonnements dans la construction, parce qu'on a eu en vue successivement des objectifs différents.

Il faudrait réparer la flotte à flot, terminer les constructions commencées et essayer de nouveaux modèles. C'est dans cette triple voie qu'est engagée l'administration.

M. Gerville-Réache, rapporteur, fait un long discours où il rédite les conclusions de son rapport et répond aux critiques formulées par M. Camescasse, samedi dernier, en remettant en cause l'œuvre du Parlement en matière de marine pendant les dix dernières années.

M. Chevillotte. — Une augmentation de crédits est nécessaire pour l'exécution d'un programme de constructions neuves et l'accroissement du nombre des ouvriers dans les arsenaux. Car je suis d'avis que la flotte française est en retard sur les flottes des autres puissances.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures trois quarts.

SÉNAT

Séance du lundi 17 juin 1889

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Le Royer, président.

L'enseignement primaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux dépenses ordinaires de l'enseignement primaire.

Les articles 1 à 11 sont adoptés.

Sur l'article 12 (indemnité de résidence) un amendement de M. Bizot de Fontenay accordant cette indemnité aux instituteurs des chefs lieux de canton est adopté.

Les articles 13 à 23 sont ensuite successivement votés.

La séance est levée à 6 h. 50.

NOUVELLES DU JOUR

La grève des cochers de Paris

Paris, 17 juin. — Sur 1,500 voitures de la Compagnie l'Urbaine, 1,350 sont sorties des dépôts ce matin.

A la Compagnie générale, sur 3,250 voitures, 3,000 sont sorties des dépôts aujourd'hui.

Enfin, les cochers de toutes les autres Compagnies travaillent.

Paris, 17 juin. — La 9e Chambre a jugé encore aujourd'hui cinq cochers poursuivis pour entraves à la liberté du travail et pour violences.

Le tribunal a condamné les sieurs Barbel, Fontaine, Kuhlen, Tinet, à 15 jours et Dubois à 20 jours de prison.

La 10e Chambre condamnait en même temps sept autres cochers, prévenus du même délit, à des peines variant entre quarante jours et deux mois de prison.

Français et Italiens

Châlons, 17 juin. — La gendarmerie a pu empêcher les terrassiers français de violer le domicile des Italiens qui avaient fui devant eux.

Les perturbateurs ont été poursuivis par la gendarmerie, qui en a arrêté vingt, parmi lesquels plusieurs meneurs. Tous ont été conduits à Void.

Chaumont, 17 juin. — Les nouvelles parvenues des différents chantiers de la Haute-Marne, s'accordent à représenter la situation comme très-notablement améliorée.

Le calme existe partout. La reprise des travaux s'accentue depuis hier. Il y a lieu de penser qu'elle sera complète dans un délai très-rapproché.

Une cantine italienne a été détruite, cette nuit, par un incendie, mais on en ignore la cause.

Un grand nombre d'Italiens se sont fait régler leur compte définitivement et s'embarquent à Chaumont ou à d'autres stations pour des directions différentes.

Un ouragan en Amérique

New-York, 17 juin. — Le bruit court qu'un ouragan, qui a sévi dans le Kansas, a causé des inondations. Union-Town aurait été balayé par les eaux. Les détails manquent.

Un incident italo-autrichien

Rome, 17 juin. — Un incident peu fait pour calmer les irrédentistes, vient d'être télégraphié ici, et a produit une profonde émotion.

Avant-hier, le bateau italien *Ida*, venant de Pesaro, cotoyant les côtes d'Istry se dirigeait sur Siume, lorsque, près de Cherso, il fit la rencontre d'un cutter douanier autrichien.

Il demanda, à ce dernier, s'il pouvait jeter l'ancre, pour qu'il fût procédé à la visite douanière.

Le cutter autrichien ne fit aucune réponse et l'*Ida* continua sa course.

Mais bientôt les matelots italiens entendirent les balles siffler à leurs oreilles. L'équipage se jeta ventre à terre. Vingt coups de fusil furent tirés contre l'*Ida* qui fut ensuite abordée par le bateau autrichien.

L'officier autrichien a lancé des insultes contre l'Italie, et accusé d'*Ida* d'avoir voulu échappé à la visite.

Dès sa descente à terre, l'équipage se rendit chez le consul italien et exposa les faits.

L'équipage d'un autre navire a témoigné de l'exactitude des faits rapportés par les marins italiens.

Une interpellation aura lieu probablement à ce sujet.

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 17 juin. — Le Conseil municipal a adopté une proposition de M. P. Brousse, invitant, à l'avenir, à n'accorder la faculté de stationnement aux loueurs qu'à la condition qu'ils acceptent le cahier des charges rédigé par le Conseil.

Il a voté, en outre, une proposition de M. Strauss, imposant dix francs aux loueurs pour obtenir le droit de stationnement.

Les chemins de fer Serbes

Paris, 17 juin. — La régence Serbe, dit le *Courrier du Soir*, a répondu, par une fin de non-recevoir, aux réclamations du gouvernement français concernant les chemins de fer.

Le gouvernement serbe prétend que les infractions de la compagnie serbe justifient sa déchéance et, qu'au surplus, il s'agit d'une affaire d'ordre intérieur, qui ne saurait être transportée sur le terrain international.

Réunion de la droite de la Chambre

Paris, 17 juin. — La droite s'est réunie aujourd'hui pour examiner les divers amendements distribués sur le budget des travaux publics.

La réunion a été unanime à approuver ces amendements qui sont développés par les orateurs de la droite.

Le groupe de l'Appel au Peuple

Paris, 17 juin.— Le groupe de l'Appel au Peuple réuni sous la présidence de M. Jolibois, a adhéré à la décision prise par l'Union des Droites et la droite royaliste de soumettre au comité des douze toutes les difficultés qui pourraient se produire en matière électorale.

La Commission sénatoriale de l'armée

Paris, 17 juin. — La Commission sénatoriale de l'armée s'est réunie spontanément aujourd'hui. Elle a décidé qu'elle se réunirait demain à 2 h. 1/2 au ministère de la guerre et que, de concert avec la Commission de la Chambre, on ferait les plus grands efforts pour clore par une transaction les séances de la Commission mixte.

M. de Freycinet se tiendra à la disposition de la Commission.

BOURSE DE PARIS

du mardi 18 juin

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
85 30	3 0/0	85 45	85 45	
104 32	4 1/2 0/0 1883	104 45	104 50	
96 80	Italien 5 0/0	97 ..	97 05	
16 45	Turc 4 0/0	16 42	16 42	
467 81	Egypte 6 0/0	469 62	461 25	
75 15/32	Extérieure 4 0/0	75 13/16	75 3/4	
86 1/4	Hongrois 4 0/0	85 3/4	86 3/16	
67 15/16	Portugais 3 0/0	.../...	.../...	
98 1/16	Consolidés anglais	98 .../...	98 .../...	
89 9/16	Russe 1889	90 .../...	90 .../...	
.. .../...	Russe 1889	90 1/2	90 1/2	
	Sociétés de crédit			
4050 .	Banque de France	4070 .	4075 .	
510 ..	Banque d'Escompte	515 .	520 ..	
753 75	Banque de Paris	757	755 ..	
1322 50	Crédit Foncier	1320 .	1320 .	
428 75	Crédit Mobilier	... .	432	
670 ..	Crédit Lyonnais	668 ..	668 .	
527 50	Banque Ottomane	532 50	531 50	
	Chemins de fer			
1770 ..	Nord	1767	1772 ..	
1325 ..	Paris-Lyon-Méditer	1322	1327 .	
.... ..	Orléans	. ..	..	
513 75	Autrichiens	515 ..	515	
260 ..	Lombards	257 ..	265	
385 ..	Nord Espagne	387 ..	390	
303 75	Saragosse	... .	305	
	Valeurs diverses			
1325 ..	Gaz Parisien	.... ..	1320 .	
.. ..	Métaux	16	16 ..	
57 50	Panama	53 ..	53 .	
2343 75	Suez	2350 .	23.0 ..	
	Mines			
... ..	Rio-Tinto	278 12	278 12	
... ..	Tharsis	90 75	88 75	
. . .	de Beers	. . .	. .	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 18 juin 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
86 25 .../.	3 0/0	86 22 1/2
88 .. .../.	3 0/0 amortissable	88 60 .../.
104 25 .../.	4 1/2 0/0 1883	104 40 .../.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le gérant d'une banque liégeoise en fuite

Liège, 18 juin. — Le gérant de la Banque populaire a disparu. On parle d'un déficit de 90,000 francs.

Un drame à Tournai

Tournai, 18 juin.— Un drame épouvantable s'est déroulé, ce matin, à quatre heures, au quai de la Taille de pierres.

Un cabaretier, ayant assommé sa femme à coups de marteau, s'est jeté ensuite dans l'Escaut et s'est noyé.

La femme est à toute extrémité.

La jalousie aurait été, assure-t-on, le mobile du crime.

Mort d'un député belge

Liège, 18 juin, 9 h. 10 matin. — M. Cornesse, ancien ministre de la justice et député, est mort, ce matin, d'une congestion cérébrale.

Nomination dans la marine

Paris, 18 juin. — Le vice-amiral Myot est nommé membre du Conseil de l'Amirauté.

Saisie d'un bâteau

Londres, 18 juin. — Ce matin, un bâteau douadier a saisi, en vue de Dumgess, le bâteau de pêche 1497, de Boulogne, qui pêchait en dehors des limites fixées. Ce bâteau a été amené à Folkestone; tout l'équipage sera traduit en justice.

Le conflit entre l'Allemagne et la Suisse

Berne, 18 juin. — Les nouvelles alarmantes répandues par quelques journaux de Paris, sont inexactes, le conflit suit son cours naturel et jusqu'ici on ne peut même pas dire qu'il y ait eu échange de notes diplomatiques, attendu que toutes les communications échangées ont eu lieu entre le ministre d'Allemagne à Berne, M. Bulow, et le département des affaires étrangères.

Berne, 18 juin. — Dans une note adressée au gouvernement allemand, le Conseil Fédéral déclare que les accusations contre les autorités suisses au sujet de connivences avec les éléments socialistes sont injustes et infondées. Les autorités suisses n'ont jamais manqué à leur devoir, aux obligations dues aux Etats voisins concernant la neutralité de la Suisse dont l'Allemagne dénonce le principe.

Le Conseil fédéral fait observer que cette neutralité provient du désaccord des puissances ; la Suisse a affirmé déjà qu'elle accepterait cette neutralité, il en sera de même dans l'avenir.

Conseil des ministres

Paris, 18 juin. — Les ministres se sont réunis à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le ministre de l'agriculture a appelé l'attention du Conseil sur le droit d'entrée exigé du public pour visiter l'exposition chevaline et bovine qui aura lieu prochainement au palais de l'Industrie.

Les tickets d'Exposition déjà en circulation seront-ils admis comme entrée ou y aura-t-il lieu d'exiger un droit spécial ?

Avant de se prononcer définitivement sur cette question, le Conseil serait décidé à incliner pour l'adoption d'un prix spécial.

M. Carnot a signé un décret augmentant le nombre des membres du jury de l'exposition des Beaux-Arts ; ce nombre est porté à 80 jurés titulaires et 25 jurés suppléants.

M. Yves Guyot a fait ensuite savoir que M. Basly devait l'interpeller aujourd'hui au sujet de la fermeture des mines de Bussac (Haute-Loire).

Le ministre se tiendra à la disposition de la Chambre.

Puis, M. Constans a annoncé qu'il avait déposé sur le bureau du Sénat un projet relatif aux enfants maltraités, délaissés ou moralement abandonnés.

Ce projet a déjà été voté par la Chambre.

Enfin les ministres se sont occupés des fêtes qui seront organisées pour l'arrivée du shah de Perse à Paris.

Un vol de 75,000 francs

Paris, 18 juin.— Le chef de la sûreté a arrêté hier, Passage de Sèvres, où il se réfugiait sous le nom de Denis, un dangereux malfaiteur, nommé André-Marie Portal, âgé de vingt-deux ans.

Portal s'était fait une spécialité de voler dans les maisons de refuge et les asiles où on l'employait comme domestique.

En dernier lieu, étant entré en qualité de valet de chambre chez une vieille dame, Mme G..., rentière à Lyon, Portal avait fait enlever par quatre ouvriers le coffre-fort de sa maîtresse et l'avait éventré après l'avoir fait placer en lieu sûr.

Il revint à Paris avec 60,000 fr. de titres et 15,000 francs d'or et bijoux. Tous ces objets avaient été donnés par lui à sa fiancée, une demoiselle D... à laquelle il avait fait croire qu'il revenait d'un voyage en Chine.

Le Panama

Paris, 18 juin.— MM. de Cassagnac, Duchesne, Jules Roche, Galpin, Georges Roche, Gaudin de Vilaines, Dumesnildeau, Bernier, Richard et Caron ont été élus membres de la Commission chargée d'examiner le projet autorisant M. Brunet, liquidateur du Panama, à émettre ou à négocier pour 34 millions d'obligations à lots sur le solde non encore placé. Tous les commissaires sont favorables. Cependant MM. Jules Roche, Richard et Caron font des réserves, l'opération présentant selon eux quelques difficultés au point de vue légal.

La Commission des douanes.— Les chanvres et les lins

Paris, 18 juin. — La Commission des douanes a discuté aujourd'hui les conclusions du rapport de M. Fairé sur la proposition de M. de Soland et de plusieurs de ses collègues de l'ouest tendant à frapper à la frontière les chanvres, les lins teillés et peignés.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Fairé, Maurice, Taillandier, la Commission a voté séparément sur les deux parties de la proposition. A l'unanimité, elle décide de proposer à la Chambre d'inscrire au tarif général des douanes un droit de cinq francs sur les chanvres teillés et de dix francs sur les chanvres peignés. A la majorité, de une voix elle a voté le menu droit sur les lins peignés et teillés.

Ces droits ne pourront recevoir une application immédiate et le vote d'aujourd'hui restera platonique pour les lins, puisque tous les lins étrangers, importés en France viennent de Belgique et de Russie avec qui nous sommes liés par des traités de commerce, pour les chanvres ils auraient plus d'efficacité.

Le général Boulanger et M. Grévy

Plusieurs journaux publient cette dépêche de Londres :

« Après avoir nié l'existence du décret, les opportunistes soutiennent qu'il a été signé par surprise.

» Le général Boulanger affirme que le décret a été signé par M. Grévy après une conversation de plus d'une heure qu'il eut avec lui à l'issue du conseil des ministres.

» L'entretien, commencé vers onze heures, prit fin entre midi et demi, et M. Grévy, absolument convaincu, reconnut qu'il avait raison, qu'il n'y avait aucun danger à faire ce que le général lui proposait. Il signa le décret de sa propre volonté. Il est impossible qu'il ne s'en souvienne pas.

» Quant à lui avoir fait signer ce décret par surprise et en le glissant parmi d'autres pièces soumises à sa signature, il y a là un procédé enfantin qui doit faire hausser les épaules à toute personne de bon sens et qui ne peut avoir germé que dans une cervelle opportuniste. »

Un enfant étranglé par sa mère. — Suicide de cette dernière.— Mobile inconnu

Londres, 18 juin. — Un terrible drame s'est passé, dans la nuit d'avant-hier ou hier matin, dans Charlotte Street.

Dans la maison de cette rue portant le nº 56, habitaient un marchand d'antiquités, un Italien nommé Joseph Bruni, sa femme, de nationalité allemande, et leur enfant, un petit garçon âgé de six ans.

Il paraît que Bruni, en rentrant de son cercle vers deux heures du matin, trouva la porte de la chambre à coucher de sa chambre fermée à clé.

Justement surpris, il se mit à chercher sa femme dans les autres pièces de l'appartement, revenant de temps à autre vers la chambre à coucher pour essayer d'en ouvrir la porte.

Au bout de quelque temps, il se décida à appeler des gens de la maison qui enfoncèrent la porte.

Un spectacle épouvantable s'offrit alors à leurs regards.

La malheureuse femme et son enfant étaient couchés, inanimés, sur le lit.

Un mouchoir de soie serrait la gorge de l'enfant dont la figure était noire ; autour de la gorge de la mère était enroulé un bas dont elle tenait encore les extrémités entre ses doigts crispés.

Un médecin fut aussitôt appelé, mais il ne pût que constater la mort des deux infortunés.

L'enquête semble démontrer que Mme Bruni a mis fin à ses jours après avoir préalablement étranglé son enfant.

Fin de la grève des cochers de Paris

Paris, 18 juin. — Dans une réunion de cochers tenue hier soir, l'ordre du jour suivant a été voté :

« Les cochers grévistes, réunis le 17 juin 1889 à la salle Chaynes, après avoir examiné profondément la situation et eu égard à la décision du Conseil municipal en date de ce jour, décident de reprendre le travail à partir de demain en attendant que les résolutions du Conseil municipal susvisées soient mises à exécution.

» Si justice ne nous est pas rendue d'ici au 5 juillet au plus tard, la corporation sera convoquée de nouveau, décidera s'il y a lieu de cesser le travail, et trouvera le moyen cette fois d'empêcher aucune voiture de sortir. » Signé : DUEUCQ. »

Le roi de Grèce à Paris

Paris, 18 juin. — Nous apprenons que S. M. Georges Ier, roi de Grèce, vi